

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 35/1731 :**

Construction d'un centre Aqualoisirs et salle d'arts martiaux ZAC Océan Indien de Saint-Pierre - Enveloppe prévisionnelle, bilan prévisionnel d'opération actualisé, avenant n°2 au marché de Maîtrise d'ouvrage mandatée

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

**ABSENTS :**

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, JETTER Régine, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 Octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Affiché et affiché en préfecture  
974311740164-20241021-35-1731-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

**Affaire n°35/1731 : Construction d'un centre Aqualoisirs et salle d'arts martiaux ZAC Océan Indien de Saint-Pierre - Enveloppe prévisionnelle, bilan prévisionnel d'opération actualisé, avenant n°2 au marché de Maîtrise d'ouvrage mandatée.**

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Dans le cadre de l'opération de « CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUALOISIRS ET SALLE D'ARTS MARTIAUX ZAC OCEAN INDIEN DE SAINT-PIERRE », par délibération en date du lundi 27 février 2017 (affaire n°25/1380), le conseil municipal a autorisé la signature d'un mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEDRE (marché notifié le 30 Mars 2017).

Le Conseil Municipal a également autorisé, par délibération en date du mardi 21 février 2023 (affaire n°23/1081), la signature d'un avenant n°1 au mandat. Ce dernier a pour objet d'une part, d'acter la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et des incidences financières y résultant et d'autre part, de modifier la durée du marché nécessaire à l'achèvement des éléments de missions confiées au titulaire.

Il importe de rappeler que le complexe AQUALOISIRS, livré le 14 mars 2024, est ouvert au public depuis mai 2024. Les marchés de travaux sont au stade de la période de garantie de parfait achèvement en vue d'un quitus d'achèvement au cours de l'année 2025.

L'enveloppe financière prévisionnelle doit donc être actualisée pour permettre l'achèvement de la mission de maîtrise d'ouvrage mandatée sur la base du bilan prévisionnel d'opération mis à jour.

Ainsi, l'avenant n°2, objet de la présente délibération, modifie à nouveau l'enveloppe prévisionnelle. Cette modification découle principalement de l'évolution du coût prévisionnel des révisions de prix (honoraires + travaux) suivant l'inflation exceptionnelle intervenue entre 2022 & 2023.

Les modifications successives de l'enveloppe prévisionnelle se récapitulent comme suit :

|                | Coût d'opération prévisionnelle INITIAL (Oct. 2016) | Coût d'opération prévisionnelle (Nov. 2022) - Avenant n°1 - | Coût d'opération prévisionnelle (Juin 2024) - Avenant n°2 - |
|----------------|---|---|---|
| Total HT en €  | 11 964 520 € HT                                     | 16 780 000 € HT   | 17 400 000 € HT   |
| TVA 8.50% en € | 1 016 984,20 € HT                                   | 1 426 300,00 € HT   | 1 479 000,00 € HT   |
| Total TTC en € | 12 981 504,20 € HT                                  | 18 206 300,00 € HT  | 18 879 000,00 € HT  |

La modification de l'enveloppe financière exposée ci-avant n'entraîne aucune incidence sur la rémunération du mandataire, LA SEDRE, mais nécessite la passation d'un avenant n°2 pour le solde opérationnel de la mission.

Cet avenant n°2 se récapitule comme suit :

|                    | MONTANT INITIAL du mandat | MONTANT AVENANT N°1 | MONTANT AVENANT N°2 | NOUVEAU MONTANT du mandat SUIVANT AVENANTS N°1 ET 2 |
|--------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---|
| TOTAL H.T. en €    | 249 000,00                | 36 976,50           | 0                   | 285 976,50  |
| T.V.A. 8.50 % en € | 21 165,00                 | 3 143,00            | 0                   | 24 308,00   |
| TOTAL T.T.C. en €  | 270 165,00                | 40 119,50           | 0                   | 310 284,50  |

L'avenant n°1 représente une augmentation de 14.85% par rapport au montant initial du marché. L'avenant n°2 n'a, quant à lui, aucune incidence financière.

Le cumul des deux avenants étant supérieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire avant la conclusion de l'avenant n°2.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241021-35-1731-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Aussi, réunie le vendredi 27 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n°2 au marché « Maîtrise d'ouvrage mandatée pour l'opération : Construction d'un centre Aqualoisirs – ZAC OI - Commune de Saint-Pierre ».

Le financement de cette mesure ainsi que le recouvrement de la recette sont opérés sur la ligne budgétaire :

En dépense au : 251 2313 11251001 401.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, précitée, au montant de 17 400 000 € HT ;**
- **D'APPROUVER le bilan prévisionnel d'opération actualisé de maîtrise d'ouvrage mandatée précité ;**
- **D'APPROUVER l'avenant n°2 au marché « Maîtrise d'ouvrage mandatée pour l'opération : Construction d'un centre Aqualoisirs – ZAC OI - Commune de Saint-Pierre » conclu avec la SEDRE ;**
- **De l'AUTORISER, lui, l'élu(e) délégué(e) ou le Directeur Général des Services, à SIGNER l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'ouvrage mandatée avec la SEDRE sur le fondement des conditions exposées ci-dessus, ainsi que toute pièce administrative, technique et financière se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

